

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales



Le 9 décembre 2025

TABLE DES MATIÈRES

PRIX DE L'ESSENCE

M. Savoie

L'hon. M^{me} Holt

M. Savoie

L'hon. M. Herron

INDUSTRIE FORESTIÈRE

M. Austin

L'hon. M. Herron

M. Austin

M. Austin

L'hon. M. Herron

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

M. Austin

L'hon. M. Herron

ITINÉRANCE

M. Coon

L'hon. M. Hickey

M. Coon

L'hon. M. Hickey

MÉDECINS / PHYSICIANS

M. Hogan

L'hon. M. Dornan

M. Hogan

M. Hogan

L'hon. M. Dornan

M. Hogan

L'hon. M. Dornan

FISCALITÉ / TAXATION

M. Savoie

L'hon. M. Legacy

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Original]

PRIX DE L'ESSENCE

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Bon après-midi.

[Traduction]

Madame la présidente, les gens du Nouveau-Brunswick sont frustrés. Ils sont frustrés par la longue liste de promesses brisées du gouvernement actuel. Celle dont j'entends le plus parler lorsque je me déplace, c'est la promesse brisée de fournir immédiatement une aide pour ce qui est du prix à la pompe. On avait promis que la mesure se ferait immédiatement, mais les gens du Nouveau-Brunswick n'ont rien reçu. Les gens souffrent en raison des mesures liées à l'abordabilité, et ils ne reçoivent rien du gouvernement. Le gouvernement n'a absolument rien accompli.

Or, puisque les parlementaires du côté du gouvernement disent qu'ils aiment être transparents, ils ont maintenant l'occasion de le prouver. Ils aiment s'attribuer le mérite de tout ; j'aimerais donc savoir qui assumera la responsabilité de la promesse brisée et rompue. S'agira-t-il de la première ministre aux promesses brisées ou l'expert en ressources naturelles de la CESP? Lequel des deux veut assumer la responsabilité de la promesse brisée? Merci, Madame la présidente.

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Je partage la frustration du député d'en face et celle des gens du Nouveau-Brunswick. Notre gouvernement s'était engagé à éliminer la majoration liée au coût du carbone. Nous l'avons fait, et cela n'a pas permis de donner le résultat voulu et d'aider les gens du Nouveau-Brunswick. Toutefois, à chaque étape du travail, nous avons connu des frustrations. Nous avons été frustrés par l'opposition, qui a voté contre la mesure. Nous avons demandé que le projet de loi soit étudié en comité et que la conversation soit élargie. Les parlementaires du côté de l'opposition ne voulaient pas que le projet de loi soit adopté. Ils voulaient faire en sorte que le prix de l'essence demeure élevé, car, pour reprendre les mots d'un député d'en face : Qu'est-ce que 4 ¢ le litre? La somme ne changera rien pour personne.

Nous croyons que chaque sou économisé par les gens du Nouveau-Brunswick compte pour quelqu'un, et notre gouvernement continuera à travailler pour que les gens du Nouveau-Brunswick ne paient pas un sou de plus pour l'essence qu'ils ne devraient. Nous aimerais accomplir le travail en partenariat avec tous les parlementaires qui ont à cœur la situation financière des gens du Nouveau-Brunswick, mais, au lieu de cela, nous avons été frustrés à chaque étape par les Conservateurs qui ont instauré la majoration et qui souhaitaient qu'elle demeure en vigueur.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Eh bien, vous savez, Madame la présidente, je trouve presque amusant que la première ministre aime parler d'économiser des sous aux gens du Nouveau-Brunswick alors qu'ils devront débourser des sommes astronomiques pour couvrir les promesses électorales coûteuses des libéraux. Les gens d'en face peuvent bien parler de sous. Nous parlerons des coûts que nous devrons assumer, tout comme nos enfants, pour honorer ces promesses.

Si la première ministre refuse de faire preuve de transparence quant à la personne qui a pris la décision à l'origine de la promesse manifestement brisée, parlons alors un peu de réglementation, Madame la présidente. Puisque les parlementaires du côté du gouvernement n'ont pas été en mesure de rédiger une bonne mesure législative pour mener la tâche à bien... La première ministre est frustrée de ne pas avoir réussi. Ils sont au pouvoir. Ils auraient pu rédiger la mesure législative, mais ils ont échoué. Ils parlent donc de déréglementation. La mesure proposée aura une incidence sur les petites entreprises. Ces dernières comptent sur la marge. Il ne s'agit pas de profit, mais elles comptent sur cette marge pour leurs activités. Le gouvernement envisage de la leur enlever, j'aimerais donc que les parlementaires nous donnent l'échéancier prévu pour la déréglementation et l'élimination de cette marge pour les petites entreprises.

L'hon. M. Herron (Hampton-Fundy-St. Martins, ministre des Ressources naturelles, L) : Madame la présidente, je suis très perplexe quant à la raison pour laquelle le député d'en face continue de défendre la formule alors que, selon toutes les indications, le secteur a probablement recouvré trop d'argent au cours des trois dernières années. Pour illustrer la situation, le secteur indique que la somme actuelle de 8 ¢ suffit à couvrir les coûts liés au Règlement sur les combustibles propres. Nous savons que le Règlement devient plus exigeant avec le temps. Si cette somme couvre les coûts actuels, elle les aurait couverts, et même davantage, l'an dernier, et aurait couvert le double des coûts l'année précédente. Je suggère donc que le député d'en face appuie un processus approprié de la CESP, lequel permettrait de garantir que le coût du respect des exigences soit basé sur les coûts réels et non sur une formule du genre, de sorte que les gens du Nouveau-Brunswick ne paient pas un sou de plus.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Eh bien, merci, Madame la présidente. Je suis content que le ministre des Ressources naturelles et ancien membre de la CESP pendant une décennie prenne la parole. Peut-être pourrait-il expliquer précisément pourquoi le coût réel n'est pas divulgué. Il a siégé à la Commission pendant une décennie. Il a passé des années à appliquer la formule. Il devrait être mieux informé que quiconque à la Chambre ; il devrait donc l'expliquer aux gens du Nouveau-Brunswick.

Vous affirmez que le coût réel est inconnu. Ayez l'obligeance d'expliquer aux gens du Nouveau-Brunswick pourquoi le coût réel est inconnu, afin que nous puissions avoir un point de départ commun.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Voici tout ce qu'il dira : Ah, le coût réel, le coût réel... Prouvez aux gens du Nouveau-Brunswick que la formule actuelle ne reflète pas le coût réel. Merci, Madame la présidente.

L'hon. M. Herron (Hampton-Fundy-St. Martins, ministre des Ressources naturelles, L) : Merci, Madame la présidente. Simplement pour corriger un peu la chronologie, je dirais que, à partir du moment où la formule de coût du respect des exigences a été instaurée de façon temporaire, je n'ai été membre de la CESP que pendant trois autres mois. Je veux simplement remettre les pendules à l'heure à cet égard.

Encore une fois, la première décision indiquait que la formule temporaire ne serait en vigueur que jusqu'à la mise en place d'un régime de permis échangeables. Nous savons également que le régime de permis échangeables n'existe pas encore. Trois ans plus tard, nous exhortons la CESP à respecter les bonnes pratiques réglementaires, selon lesquelles il incombe au secteur de justifier ses coûts. Dans le présent cas, il s'agit du coût des exigences liées au RCP. La CESP déterminera si le coût est juste et raisonnable.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Eh bien, merci, Madame la présidente. C'est presque comme si je connaissais exactement la réponse que le ministre allait donner, car ma prochaine question y donne suite. Après tout, il est possible de deviner les réponses avant même qu'elles ne soient données. Le ministre a parlé d'une mauvaise politique réglementaire ; la CESP l'a pourtant appliquée. Lorsque les parlementaires du côté du gouvernement ont éliminé la majoration liée au coût du carbone, la CESP a dû instaurer son propre système de majoration pour compenser, car la facture aurait compromis l'approvisionnement en combustibles. La CESP a approuvé une modification, mais a rejeté celle des gens d'en face. Le ministre des Ressources naturelles, un ancien membre expert de la CESP, expliquerait-il pourquoi la commission a annulé la mesure, si elle était bonne?

L'hon. M. Herron (Hampton-Fundy-St. Martins, ministre des Ressources naturelles, L) : Madame la présidente, les organismes de réglementation hésitent habituellement à augmenter temporairement les tarifs, généralement en raison de la complexité des mécanismes de récupération des coûts applicables par suite d'une décision définitive inférieure au tarif temporaire. Dans le cas qui nous occupe, il n'y a aucun mécanisme logique.

Je dirais que mes collègues de la CESP disposaient de diverses options. À mon avis, s'ils voulaient appliquer un tarif temporaire, ils auraient pu envisager de ne pas utiliser la formule complète. Ce n'est pas ce qu'ils ont décidé de faire. Selon moi, la CESP aurait pu choisir d'autres options.

J'aimerais que le député d'en face soit favorable à ceci. Nous voulons savoir combien d'argent de trop le secteur a pu récupérer pendant la première, la deuxième et la troisième année.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Madame la présidente, voici tout ce que je sais : Les Libéraux ont échoué d'un trait de plume. Leur mesure législative a été un échec. Ils ont échoué à chaque occasion. Ils ont échoué sur le coup et ils ont échoué le 8 décembre. Nous attendons maintenant jusqu'en février, mais les gens du Nouveau-Brunswick attendent toujours. Nous avons un ministre qui patine. Je lui ai très, très clairement demandé de fournir des explications. Il a répondu : Ah, eh bien, je n'ai participé aux travaux que pendant trois mois.

Le ministre a été membre de la commission pendant 10 ans. Il sait comment les choses fonctionnent. Il n'a peut-être pas travaillé à la formule de majoration pendant tout son mandat, mais il était présent lors de sa mise en oeuvre. Pourquoi n'a-t-il pas rejeté à l'époque la majoration liée au coût du carbone? Il aurait pu le faire, mais il ne l'a pas fait. Pourquoi le ministre n'a-t-il pas proposé de solutions à l'époque? Il aurait pu tirer la sonnette d'alarme, mais il ne l'a pas fait. Pourquoi le ministre cherche-t-il à faire croire aux gens du Nouveau-Brunswick que le gouvernement actuel a une solution alors que celui-ci a manifestement échoué?

Voilà la réalité que vivent les gens du Nouveau-Brunswick. Au bout du compte, le ministre dit qu'il a une solution, mais il n'en a manifestement pas. Bon, nous lui demandons de...

L'hon. M. Herron (Hampton-Fundy-St. Martins, ministre des Ressources naturelles, L) : Madame la présidente, je voudrais simplement soulever deux éléments en réponse aux questions du député d'en face. Le premier a trait à... Je regrette que le député n'ait pas eu l'occasion de vraiment lire la décision initiale de la CESP. Elle a été signée par deux membres, et non trois. Mon ami, le président, est décédé pendant les délibérations. Je pense que le député d'en face est parfaitement conscient que l'initiative était temporaire. Il sait parfaitement qu'il est indiqué à trois reprises — à trois reprises — dans la décision que, si une autre solution ou de nouveaux éléments de preuve sont présentés, le réexamen devrait être effectué avant la fin du délai de six mois, voire plus tôt.

Voici l'autre élément que je ne comprends pas. La formule temporaire a été établie en fonction de données de la Californie concernant un mélange de biodiesel. Elle n'a aucun rapport avec l'essence. Un substitut a été employé. C'était une approximation. Le député d'en face convient-il que la majoration devrait être déterminée en fonction des coûts? Est-il par ailleurs d'avis qu'elle devrait être établie en fonction de la formule ésotérique?

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Le ministre n'a toujours pas montré que, en tant que membre de la CESP, il comprenait ce que représente le coût. Voilà une chose.

Madame la présidente, vous savez, les petites entreprises indépendantes, les petits détaillants indépendants qui vendent de l'essence dans la province, sont les plus menacées par le changement que le gouvernement actuel veut instaurer. Nous savons que leurs

Questions orales

marges de profit seront complètement anéanties si nous déréglementons le système. Les coûts qu'elles devront assumer seront totalement imprévisibles.

Un des deux scénarios est possible. Soit les petits détaillants fermeront leurs portes, soit ils seront rachetés par de grandes sociétés. Il est question d'entreprises familiales locales que nous perdrions à cause des décisions prises par le gouvernement actuel. Le ministre des Ressources naturelles accepte-t-il la disparition d'entreprises indépendantes, que ce soit par fermeture ou par rachat par de grandes entreprises? Merci, Madame la présidente.

L'hon. M. Herron (Hampton-Fundy-St. Martins, ministre des Ressources naturelles, L) : Je veux préciser deux ou trois éléments, si vous me le permettez. Le premier concerne les marchés réglementés et les marchés déréglementés. Au cours des 16 dernières années, l'écart moyen entre les marges de profits sur les marchés réglementés et les marges de profits sur les marchés non réglementés au Canada a été de 0,3 ¢. C'est un tiers de cent. C'est tout. Il y a aussi de petites stations-service un peu partout au Canada qui mènent leurs activités sur un marché déréglementé.

Dans le cas qui nous occupe actuellement, puisqu'il est question d'un processus de la CESP, tout ce que nous demandons, c'est que les gens du Nouveau-Brunswick ne paient pas un cent de plus qu'il ne le faut. Je veux que les parlementaires d'en face nous appuient. Nous estimons que les gens du Nouveau-Brunswick ne devraient pas avoir à payer un cent de plus que le coût réel du respect des exigences liées aux RCP. Le député d'en face ne convient-il pas que le prix devrait correspondre au coût — le coût réel —, ce qui constitue une bonne pratique réglementaire, ou veut-il plutôt s'inspirer des données de la Californie concernant un mélange de biodiesel?

INDUSTRIE FORESTIÈRE

M. Austin (Fredericton-Grand Lake, PC) : Merci, Madame la présidente. Nous savons très bien, dans la province, que nous avons été frappés durement par l'imposition des droits de douane américains sur le bois d'œuvre résineux. Nous savons que des emplois sont menacés. Nous savons que les gens du secteur éprouvent beaucoup d'anxiété relativement aux investissements et à la production actuelle dans les usines. Nous savons que, en octobre, la première ministre a fait le point et indiqué que, selon les prévisions, le PIB devrait diminuer de 0,6 % en raison des droits de douane imposés au secteur. Elle a parlé de répercussions économiques à hauteur de 3,5 milliards de dollars. C'était en octobre. Encore une fois, nous sommes dans l'incertitude. Les gens du secteur sont nerveux. Ils n'ont pas l'impression que le gouvernement provincial déploie assez d'efforts pour les aider à composer avec la situation. Le gouvernement fédéral ne déploie pas assez d'efforts pour mener, dans une plus large mesure, des négociations au nom de l'industrie. Le ministre des Ressources naturelles nous dirait-il si les chiffres prévus sont toujours exacts ou s'ils devraient être actualisés?

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M. Herron (Hampton-Fundy-St. Martins, ministre des Ressources naturelles, L) :

Merci, Madame la présidente. Je ressens l'esprit de Noël qui approche, car je reçois beaucoup d'attention de la part de mes amis d'en face aujourd'hui.

Je tiens effectivement à mentionner une chose : La situation pose problème dans le secteur du bois d'oeuvre résineux à l'échelle du pays. Nous sommes déjà témoins d'une réduction d'activités un peu partout au pays. Cela ne s'est pour l'instant pas encore produit au Nouveau-Brunswick. Je suggère au député d'en face de demander à la commission du bois d'oeuvre du Nouveau-Brunswick si le gouvernement actuel travaille avec le secteur du bois d'oeuvre résineux et le soutient. Je pense que vous constateriez qu'il y a énormément de soutien. Je partage les préoccupations du député d'en face. Nous avons négocié un règlement. Ce règlement est essentiel à la compétitivité du pays et, en particulier, à celle de la province, où la chaîne de valeur du secteur forestier représente la plus grande partie de l'assiette fiscale de la province. Je le remercie de la question. Je partage ses préoccupations.

M. Austin (Fredericton-Grand Lake, PC) : Merci, Madame la présidente. Je suis reconnaissant au ministre de son engagement à l'égard du dossier, vous savez, mais un engagement et des résultats sont deux choses bien différentes. Les gens du Nouveau-Brunswick ont besoin de résultats. Nous voyons, en ce qui concerne les différents ministères, un grand nombre de comités, de groupes de travail, d'études et d'examens, mais nous ne voyons pas les résultats concrets dont nous avons besoin. Après tout, nous parlons de 26 000 emplois qui dépendent directement ou indirectement du secteur du bois d'oeuvre résineux. Nous parlons d'environ 1 personne du Nouveau-Brunswick sur 17 qui travaille dans le secteur et est touchée. Je pense qu'il est très important que nous obtenions les résultats nécessaires non seulement à la survie du secteur, mais aussi à sa prospérité en cette période marquée par de grandes incertitudes. Puisque nous prévoyons maintenant des droits de douane de 35 % ou plus, en plus ce que nous avons...

(Exclamations.)

M. Austin (Fredericton-Grand Lake, PC) : Vu les 10 %, le total s'élève à 45 %. Merci, Madame la première ministre. Je suis content que vous souligniez l'ampleur des droits de douane.

Puis-je vous demander ce que fait le gouvernement actuel pour aider maintenant l'industrie à composer avec les droits de douane?

L'hon. M. Herron (Hampton-Fundy-St. Martins, ministre des Ressources naturelles, L) : Merci, Madame la présidente. Je suis très reconnaissant à la première ministre d'avoir aidé le député d'en face à l'égard du pourcentage additionnel, lequel rend la situation encore plus problématique.

Je tiens à souligner ceci : En collaboration avec nos représentants fédéraux, la première ministre a fait de la question du bois d'oeuvre résineux une priorité absolue. Lorsque le

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

premier ministre Carney était ici, le bois d'oeuvre résineux était la première priorité commerciale à l'ordre du jour. Encore une fois, le député parle de résultats. La situation est très problématique dans l'ensemble du pays. Pensez à la Colombie-Britannique. Les gens de la Colombie-Britannique sont témoins d'une réduction des activités. Le meilleur résultat que nous avons en ce moment, c'est que, jusqu'à présent, toutes les installations demeurent en activité. Elles demeurent en activité. Elles continuent de contribuer à la chaîne globale de valeur. Ce sont 653 millions de dollars en recettes fiscales qui proviennent de la chaîne de valeur du secteur forestier, et le bois d'oeuvre en est un élément clé.

M. Austin (Fredericton-Grand Lake, PC) : Madame la présidente, encore une fois, nous nous penchons sur le secteur forestier, secteur qui contribue le plus au PIB du Nouveau-Brunswick. Il s'agit de l'un des secteurs les plus productifs de notre province. Encore une fois, 26 000 emplois dépendent directement ou indirectement...

L'une des plus grandes usines, celle de Grand Lake Timber, est située dans ma circonscription. Je peux vous dire que deux ou trois centaines d'emplois sont directement — et probablement plusieurs centaines d'emplois sont indirectement — liés à cette usine. J'entends parler les gens dans ma région, et je peux vous dire qu'ils sont nerveux, ils sont anxieux, et ils ne sont pas convaincus que le gouvernement actuel lutte assez fort. Je crois qu'il faut plus qu'une fête de cuisine à Ottawa pour amener le gouvernement fédéral à vraiment agir auprès de l'administration américaine, de sorte que les droits de douane soient éliminés et que nos produits puissent être exportés librement aux États-Unis.

Encore une fois, je dois demander au ministre : En ce qui concerne les marchés américains, que fait le gouvernement actuel pour pousser le gouvernement fédéral à veiller à ce que les marchés américains restent ouverts, ou à ce qu'ils soient rouverts, et à ce que les droits de douane soient éliminés afin que les gens puissent continuer de travailler et de poursuivre la production pour le Nouveau-Brunswick?

L'hon. M. Herron (Hampton-Fundy-St. Martins, ministre des Ressources naturelles, L) : Encore une fois, Madame la présidente, je trouve la question du député très utile. Je pense qu'il est très utile que nous ayons une discussion sur ce qui, je dirais, constitue le plus important secteur de la province sur le plan économique.

Je suggérerais au député de demander à la compagnie à qui appartient la grande usine quelle est l'ampleur de l'engagement du gouvernement actuel quant au secteur du bois d'oeuvre. Je pense que nous sommes tous préoccupés. Je suis préoccupé. Les parlementaires sont préoccupés. Les travailleurs sont manifestement préoccupés. La compagnie à qui appartient l'usine en question l'est aussi. Toutefois, je veux souligner que nous poursuivons le travail. La relation est permanente.

Le Nouveau-Brunswick a notamment joué un rôle aux côtés du gouvernement de la Colombie-Britannique et du ministre Parmar. Pour la première fois, le Canada a une

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

approche pancanadienne qui nous permet, en fait, de négocier avec les gens des États-Unis. L'approche pourrait permettre d'aboutir à un système de quota à l'échelle du pays. Habituellement, le Canada détient environ 30 % des parts de marché. Détenir 25 % des parts en franchise de droits nous suffirait. Nous pouvons avoir une approche pancanadienne, car la position du Nouveau-Brunswick...

[Original]

ITINÉRANCE

M. Coon (Fredericton-Lincoln, chef, V) : Merci, Madame la présidente.

[Traduction]

Bien que le ministre responsable du logement ait mis en avant son budget de capital, qui prévoit une augmentation de 70 % pour le logement abordable, il semble que le budget ne comporte aucun financement permettant à Habitation NB de construire des logements destinés aux personnes ayant des besoins complexes pour la population sans-abri. J'ai proposé la mesure à l'Assemblée législative initialement il y a deux ans afin d'assurer aux personnes sans-abri un logement assorti de services de soutien complets, incluant des soins de santé. Le besoin est aujourd'hui plus urgent que jamais. Offrir aux personnes ayant des besoins complexes des logements assortis de services de soutien complets, tels que le soutien en santé mentale, le traitement des dépendances, l'aide à l'emploi et la gestion de cas, peut énormément aider ces personnes. Compte tenu de la nécessité urgente pour le gouvernement d'agir en ce sens maintenant et non de déléguer la responsabilité à des groupes communautaires, pourquoi le ministre responsable du logement n'a-t-il pas inclus dans son budget de capital des fonds pour la construction de logements publics administrés par la province pour les personnes ayant des besoins complexes, afin de répondre à la crise d'itinérance?

L'hon. M. Hickey (Saint John Harbour, ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Il est primordial pour nous de renforcer la résilience à chaque étape du continuum du logement. Nous savons qu'il faut du soutien non seulement dans les refuges et les logements publics indépendants, mais aussi à chaque étape du continuum, afin de garantir que les personnes reçoivent l'aide dont elles ont besoin, au sein de leur collectivité.

Voilà pourquoi nous avons soutenu de nouveaux projets de logements provisoires afin d'aider les personnes sans-abri à sortir de la rue et à se maintenir à l'écart de l'itinérance, le temps de leur transition vers un logement permanent. Voilà aussi pourquoi nous veillerons toujours à ce que nos dépenses d'investissement dans les logements publics contribuent à atteindre notre objectif. Nous veillerons également à ce que le travail que nous accomplissons dans les collectivités grâce à notre budget de fonctionnement continue de

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

soutenir nos partenaires communautaires, qui mènent la grande majorité de nos activités sans but lucratif dans les collectivités, afin qu'ils soient en mesure de gérer les logements provisoires, d'en être propriétaires et d'obtenir de meilleurs résultats pour les collectivités où vivent les gens et où nous constatons les besoins au sein de la population.

M. Coon (Fredericton-Lincoln, chef, V) : Merci, Madame la présidente. Compte tenu de l'urgence de la crise de l'itinérance, le gouvernement ne peut pas imposer aux partenaires communautaires le fardeau de la construction de logements. En Colombie-Britannique, les logements pour personnes ayant des besoins complexes sont construits par BC Housing. Habitation NB devrait construire des logements pour personnes ayant des besoins complexes dans le cadre de son portefeuille de logements publics.

Le ministre a déclaré que le projet de cabanes de Forest Hill offre des « logements provisoires », mais, pour l'instant, il s'agit de logements qui ne mènent nulle part. Certes, le projet offre un refuge d'urgence sécuritaire et privé indispensable aux personnes qui sont au froid et qui, autrement, seraient contraintes de vivre sous des tentes. Qui pourrait refuser un tel projet?

Toutefois, il n'y a pas de logements supervisés dans lesquels ils peuvent déménager. Quel est le plan du ministre responsable du logement pour construire concrètement des logements pour personnes ayant des besoins complexes, assortis de services de soutien complets, afin de répondre aux besoins des personnes sans-abri lorsqu'elles sont censées faire la transition à un logement permanent?

L'hon. M. Hickey (Saint John Harbour, ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. L'une des raisons de notre crise actuelle est le manque de soutien à tous les niveaux du continuum du logement. L'une des principales raisons de l'augmentation considérable du nombre des personnes sans-abri est le manque d'investissement de la part de gouvernements successifs dans des services de soutien au logement adéquats. Ces gouvernements ne se sont pas assuré que les chiffres tiennent compte des personnes ayant des besoins complexes. Voilà pourquoi nous avons transformé notre façon de travailler. Voilà pourquoi nous avons annoncé des projets de logements provisoires afin de permettre aux gens de sortir de l'itinérance et d'accéder à un logement social autonome, et voilà pourquoi nous avons pris des engagements clairs, comme celui de construire 1 760 nouveaux logements abordables dans la province au cours de notre mandat. Nous continuerons de veiller à ce que ces logements soient répartis équitablement sur l'ensemble du continuum du logement. Nous veillerons à ce qu'ils soient présents dans chaque collectivité qui en a besoin. Pour l'instant, nous poursuivons nos investissements dans les logements provisoires. J'encourage le député d'en face à se joindre à nous dans notre démarche.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

MÉDECINS

M. Hogan (Woodstock-Hartland, PC) : Merci, Madame la présidente. Vendredi, j'ai posé une question au ministre de la Santé et j'ai obtenu une réponse de la première ministre. Après l'annonce, la première ministre a dit :

Nous avons conclu un fabuleux contrat avec la Société médicale pour faire en sorte que des endroits comme l'Hôpital du Haut de la Vallée soient attrayants pour les chirurgiens. Nous travaillons à rendre le Nouveau-Brunswick attrayant pour les médecins. Nous avons mis davantage l'accent sur le recrutement et sur la manière dont nous recrutons les spécialistes dans les régions rurales, notamment à l'Hôpital du Haut de la Vallée, afin d'examiner comment nous aidons les chirurgiens qui travaillent seuls à devenir membres d'une équipe pour que de multiples chirurgiens viennent offrir des soins de santé...

Je suppose qu'il s'agit de l'Hôpital du Haut de la Vallée. J'aimerais savoir ce que fait la première ministre pour recruter davantage de chirurgiens à l'Hôpital du Haut de la Vallée. Merci, Madame la présidente.

L'hon. M. Dornan (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, à l'intention du député d'en face, je me réjouis de l'occasion qui m'est donnée. À près de 20 ans, l'Hôpital du Haut de la Vallée est le plus récent joyau de notre réseau hospitalier. Nous soutenons pleinement les initiatives prises dans la collectivité. En fait, j'ai travaillé là-bas. Nous avons eu des chirurgiens très compétents là-bas, mais nous avons eu du mal à en garder deux. Deux, c'est le nombre optimal.

Tout récemment, nous avons affecté à la collectivité en question une personne responsable du recrutement de talents chargée précisément de s'occuper non seulement des soins primaires, mais aussi des soins chirurgicaux. Parfois, nous devons agir ainsi. Nous cherchons à discuter des raisons du départ des chirurgiens. J'ai pu mener des entretiens de départ avec des chirurgiens et discuter avec des collègues. Nous soutenons pleinement la chirurgie des soins aigus à l'Hôpital du Haut de la Vallée. Les chirurgiens qui y travaillent auront aussi la possibilité de collaborer avec ceux de l'Hôpital Dr Everett Chalmers.

Je suis heureux que le député d'en face ait soulevé la question. Il s'agit d'une période très positive. Merci beaucoup d'avoir encouragé les gens à nous écrire au sujet du soutien aux activités chirurgicales de l'Hôpital du Haut de la Vallée. Merci...

M. Hogan (Woodstock-Hartland, PC) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Je remercie le ministre. Ce qu'il a dit semble presque encourageant. J'espère qu'il recevra de nombreux autres courriels des dizaines de milliers de personnes qui ont visionné la vidéo. Les gens sont préoccupés par les soins de santé qui ne sont pas fournis dans le Haut de la Vallée, qui s'étend jusqu'à Plaster Rock, surtout les interventions chirurgicales d'urgence et de soins actifs ainsi que les soins dont dépend la vie des gens.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

J'ai une lettre d'un médecin local. Il dit que des gens ont milité pour l'embauche d'un recruteur local de médecins et pour la publication d'une offre d'emploi de chirurgien généraliste. Jusqu'à maintenant, on n'a répondu à ni l'une ni l'autre des demandes. Si vous consultez la page Web de Lien Santé NB sur les emplois et les carrières, vous verrez que ni l'une ni l'autre de ces offres n'a été publiée.

(Exclamations.)

M. Hogan (Woodstock-Hartland, PC) : Il est bien de voir un nouveau Parti libéral qui ne crieille pas. Merci, Madame la première ministre.

J'aimerais poser au ministre la question suivante : Afin que je puisse voir que nous cherchons véritablement un nouveau chirurgien, me diriez-vous où sont publiées les offres d'emploi?

L'hon. M. Dornan (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, je dirais au député d'en face que, oui, les nouvelles sont bonnes. Oui, nous aurons une offre d'emploi pour un nouveau chirurgien à l'Hôpital du Haut de la Vallée. La directrice générale me l'a confirmé ce matin. Oui, nous avons affecté une personne au recrutement à l'Hôpital du Haut de la Vallée. Le travail est en cours en ce moment même.

Vous avez parlé des services qui ne sont pas fournis, mais j'aimerais parler des services qui sont fournis dans la collectivité. Nous avons un groupe de médecins qui sont sur le point d'établir une clinique de soins collaboratifs dans la collectivité. Ils pourront fort probablement aider les gens avant que ceux-ci n'aient besoin de soins. Toutefois, nous sommes résolus à fournir aux gens qui sont malades et doivent se rendre à l'urgence, des services chirurgicaux sur place. Pour ce qui est des interventions chirurgicales à l'interne, nous avons une équipe de personnes qui viennent d'autres collectivités pour travailler à l'hôpital. Nous avons des obstétriciens qui viennent d'autres collectivités pour fournir de l'aide. Il s'agit d'un environnement très positif, comme vous l'avez signalé. Je pense que nous pouvons renforcer cela. Je suis très content d'appuyer le tout.

Je me demandais pourquoi je recevais des courriels au sujet de la question. Je sais maintenant pourquoi. Merci de la vidéo.

M. Hogan (Woodstock-Hartland, PC) : Merci, Madame la présidente. Ce n'est rien. Pour ce qui est de la vidéo, lorsque j'aurai des nouvelles positives à communiquer, je le ferai certainement. J'ai hâte de voir sur le tableau d'affichage des offres d'emploi, cet après-midi ou demain, une offre d'emploi pour un nouveau chirurgien à l'Hôpital du Haut de la Vallée, à Woodstock.

Si j'examine l'histoire de la région de Woodstock, je constate que nous avons deux chirurgiens et demi depuis que l'hôpital a été établi. La situation n'est pas nécessairement nouvelle, et un certain nombre de remplaçants nous ont fourni des services. L'un des défis

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

qui se sont posés à nous, c'est que des remplaçants en chirurgie ont été refusés à l'Hôpital du Haut de la Vallée. Je veux savoir si l'on est également revenu sur cette décision. Merci, Madame la présidente.

L'hon. M. Dornan (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, je dirais au député d'en face que le recours aux médecins remplaçants est une mesure temporaire. Certains d'entre eux obtiennent des titres de compétence et quittent par la suite. Notre priorité a toujours été d'avoir des médecins à temps plein dans la région, et nous avons réussi à le faire. Jusqu'en mars dernier, nous avions à l'hôpital un deuxième chirurgien pour qui le personnel local, l'autre chirurgien sur place et d'autres personnes avaient de l'estime. Le deuxième chirurgien a décidé de quitter.

Nous savons que la collectivité est en mesure d'accueillir un deuxième chirurgien. Les fonds disponibles sont tout à fait convenables. Nous avons une nouvelle entente de financement qui concerne les chirurgiens, les médecins de famille et les hospitalistes de votre collectivité, et ils s'en réjouissent. En fait, nous recruterons deux nouveaux hospitalistes à l'Hôpital du Haut de la Vallée.

L'environnement évolue. Notre gouvernement répond de façon très positive aux besoins des gens du Haut de la Vallée et d'une façon qui sert également les Premières Nations, à Meductic. Nous sommes conscients de la situation. Nous voulons fournir des services à tous les gens de la collectivité. C'est très important. Merci d'avoir attiré notre attention sur la question aujourd'hui.

FISCALITÉ

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Nous savons tous que les gouvernements libéraux n'ont jamais vu un dollar des contribuables qu'ils n'ont pas pu dépenser. Le gouvernement actuel prévoit enregistrer un déficit record. Selon les prévisions actuelles, il s'élèverait à 835 millions de dollars. On s'attend à ce qu'il dépasse 1 milliard de dollars. Or, le gouvernement actuel a promis d'équilibrer les comptes pendant chaque année de son mandat. Nous constatons maintenant que, à la fin de l'exercice financier, 100 millions de dollars des contribuables du Nouveau-Brunswick auront été consacrés au service de la dette contractée en raison des dépenses.

J'ai posé à la première ministre la question suivante à maintes reprises : Évitera-t-elle d'augmenter les taxes et les impôts? Toutefois, j'aimerais demander au ministre des Finances s'il prendra la parole, car il faudra que quelqu'un paye la facture. Nos enfants, nos petits-enfants et nous devrons payer la facture. Je demande au ministre des Finances : Le gouvernement s'engagera-t-il à ne pas augmenter les taxes et les impôts pendant son mandat? Merci.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M. Legacy (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, L) : Madame la présidente, les budgets sont des documents intéressants. Ils vont bien au-delà de simples chiffres sur une page. Les budgets racontent une histoire. Le vérificateur général a publié un rapport aujourd'hui. Le vérificateur général utilise de nombreux ratios et diverses analyses pour faire le récit de l'histoire.

J'ai trouvé un ratio qui était très intéressant. Il s'agit du rapport entre la valeur des immobilisations et le coût des immobilisations. Lorsque le ratio est à la baisse, cela veut dire que les immobilisations provinciales perdent de la valeur. Cela veut dire qu'on les utilise plus rapidement qu'on les remplace. Pendant le mandat du gouvernement précédent, le ratio a diminué de 11 %. Le gouvernement précédent a utilisé nos immobilisations provinciales et ne les a pas remplacées. Il a laissé le fardeau aux générations futures. Ne croyait-il pas que quelqu'un devrait un jour payer la facture?

Nous venons de présenter un budget de capital qui inversera la tendance, car nous savons que, à la fin de notre mandat, nous léguerons aux gens du Nouveau-Brunswick un meilleur Nouveau-Brunswick.

La présidente (L'hon. M^{me} Landry) : La période des questions est terminée.